

ASSOCIATION BIEN VIVRE À VEREL

> Non à l'option nord !

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) propose de remplacer la ligne à 400 000 volts reliant les postes de Chaffard et de Grande Ile.

Pour le remplacement de cette ligne construite en 1953, RTE envisage deux options :

- **une option Sud**, qui consiste à reprendre le tracé de la ligne actuelle Chaffard - Grande Ile en installant une ligne à deux circuits (contre un seul actuellement)
- **une option Nord**, où une deuxième ligne à double circuit serait construite en parallèle à celle reliant déjà les postes de Creys et de Grande Ile.

L'association «Bien vivre à Verel» a été créée par un collectif d'habitants de Verel-de-Montbel en 2001 pour exprimer son refus catégorique de l'option Nord.

Pourquoi ce refus ? Verel-de-Montbel est une petite commune de l'avant pays savoyard au pied du col de Banchet comptant 228 habitants pour une superficie de 375 hectares. La commune est déjà traversée par l'autoroute A 43 et par quatre lignes électriques : trois à moyenne tension (de 20 000 à 63 000 volts) et une à 400 000 volts à deux circuits (Creys - Grande Ile). En outre, elle pourrait être concernée par le futur TGV Lyon - Turin. Nous estimons donc que notre commune paie déjà un tribut suffisant à l'intérêt général pour ne pas avoir à supporter de nouvelles nuisances.

Mais, surtout, la construction d'une nouvelle ligne électrique à 400 000 volts, passant par notre commune, en remplacement de la ligne actuelle passant au sud, constituerait à nos yeux une grande injustice.

Rassemblés, avant nous, en association, des habitants de communes concernées par l'option sud se sont fortement mobilisés. L'option nord, soutiennent-ils, est nettement préférable car elle survolerait ou avoisinerait beaucoup moins d'habitations. Une telle affirmation donne une vision tronquée de la réalité puisqu'elle occulte complètement l'histoire de l'urbanisation des communes du secteur.

En effet, la ligne actuelle reliant les postes de Chaffard et de Grande Ile a été construite, en 1953, au milieu d'espaces où les habitations étaient rares, voire inexistantes. Mais, depuis, les constructions se sont multipliées. A titre d'exemple, sur la commune de Domessin un lotissement de neuf maisons a été bâti sous la ligne à 400 000 volts et, sur la même commune, un autre lotissement de six habitations est en cours de réalisation à proximité immédiate de cet ouvrage électrique. Au moment de construire, les promoteurs, les futurs propriétaires mais aussi les autorités qui ont délivré les autorisations ont agi en connaissance de cause. Ils n'ignoraient rien de l'existence de la ligne et des nuisances



qui y sont liées. Profitant du projet de remplacement de RTE, certains riverains voudraient aujourd'hui se débarrasser de la ligne. Dans ce but, ils n'hésitent pas à contacter des maires de communes concernées par l'option nord pour tenter de les convaincre d'accepter la future ligne sur leur territoire. Mais il n'appartient pas aux habitants des communes «nord» d'assumer les choix discutables faits dans les communes «sud».

L'option Sud, c'est-à-dire le remplacement, sur le même tracé, de la ligne Chaffard - Grande Ile n'entraînerait pas l'implantation de pylônes supplémentaires : les anciens pylônes seraient remplacés par des nouveaux. Par contre, l'option Nord prévoit la construction d'une deuxième ligne en parallèle à la ligne Creys - Grande Ile existante. Il y aurait donc deux fois plus de pylônes qu'à l'heure actuelle.

Les deux lignes seraient distantes d'environ soixante-dix mètres. Les nuisances seraient alors nettement plus grandes. D'abord pour les habitations, construites antérieurement à ce nouvel ouvrage. Ensuite, pour les zones boisées, nombreuses sur cet itinéraire, puisque les coupes systématiques sous les câbles conducteurs seraient bien plus étendues, condamnant ces forêts à l'état de friche et privant les propriétaires de tout rendement financier. Enfin, pour les activités agricoles car les gênes seraient deux fois plus nombreuses.

Pour toutes ces raisons, notre association est fermement opposée à l'option nord et préconise l'option sud pour le remplacement de la ligne à 400 000 volts entre les postes de Chaffard et de Grande Ile. Dans ce but, nous appelons tous les habitants et les élus des communes concernées par l'option nord à se mobiliser. Mais cette mobilisation doit se faire dans le respect des règles démocratiques qui régissent le débat public : objectivement, sereinement et sans esprit d'invective. Cette «tribune libre» va dans ce sens et nous tenons à remercier la Commission Particulière du Débat Public de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans ce premier Cahier des acteurs.



LE CAHIER DES ACTEURS

> COLLECTIF HORS LIGNE
> DRIRE
> ASSOCIATION LO PARVI
> ASSOCIATION FRAPNA SAVOIE
> ASSOCIATION BIEN VIVRE À VEREL

Le débat public sur le projet de remplacement de la ligne à 400 000 volts entre Lyon et Chambéry a commencé le 25 novembre 2002. Chacun a déjà pu s'informer et s'exprimer librement lors des réunions publiques, par courrier, grâce au numéro vert ou via internet. Ce "Cahiers des acteurs" est un outil supplémentaire au service du débat. Il est ouvert aux personnalités et aux organismes concernés par le débat, qui peuvent apporter sous leur propre responsabilité des précisions et/ou des opinions sur le projet. La CPDP n'est pas engagée par ces opinions. Certains thèmes reviennent régulièrement dans les participations au débat : l'enfouissement des lignes, les risques pour la santé, les différentes indemnités liées au passage de la ligne, les interactions avec les autres projets d'aménagement (routes, voies ferrées), le tracé de détail... Il ne tient qu'aux personnes intéressées de prendre contact avec la CPDP pour faire émerger d'autres thèmes.

COLLECTIF HORS LIGNE

> Circulez, y a rien à craindre !

Qu'est ce que le progrès aujourd'hui ? Est-ce continuer toujours dans la même direction ? Toujours plus grand, toujours plus fort ? Nous pensons que le progrès aujourd'hui serait plutôt d'avoir des rivières propres, un air pur, une nourriture qui ne nous rend pas malade et des paysages agréables à regarder dans des territoires préservés de la pollution et de la laideur.

Nous en sommes chaque jour un peu plus loin. De la centrale de Bugey jusqu'à Grande Ile nous sommes en passe de devenir un territoire non plus pour vivre, mais pour circuler et faire circuler (TGV, autoroutes).

Le projet de nouvelle ligne à très haute tension correspond à cette finalité. L'électricité, comme les camions, doit pouvoir circuler sans limitation autre que celle de la consommation. L'électricité n'a plus de nation bientôt elle ne sera plus qu'un marché. Mais EDF qui est toujours et de très loin le plus gros producteur d'Europe fournit 40 % de toute l'énergie nucléaire utilisée en Europe. Il faut bien que cette électricité circule pour que les profits d'EDF se maintiennent.

J'entends déjà la réponse de RTE : EDF n'est pour rien dans l'affaire, nous service public, devons permettre à tout producteur d'électricité, quel qu'il soit, de passer. Sage précaution mais pour l'heure n'est ce pas surtout EDF qui passe ?

C'est là, direz-vous, prendre le problème bien loin... Oui et non. Si nous ne vendions pas autant d'électricité d'origine nucléaire, la puissance des deux lignes actuelles, nord et sud serait peut-être suffisante.

Jusqu'à présent, seul RTE soutient que ce renforcement de puissance est indispensable à la sécurité du réseau et que toute solution alternative est impossible. Comme le permet le débat public nous demandons que l'opportunité de ce projet soit remise à l'étude par d'autres experts que ceux de RTE.

Vous pensez peut-être que nous nous battons contre des moulins ? Non, seulement contre des pylônes et des fils électriques. Leur nuisance est évidente tant pour les agriculteurs et les habitants qui en sont proches que pour la faune sauvage et pour nous tous qui les voyons de nos fenêtres et au cours de nos promenades. On nous démontre, mesures à l'appui, que ni les champs électriques ni les champs électromagnétiques ne sont dangereux pour la santé ; mais personne n'en est tout à fait sûr, et ceux qui vivent à proximité des lignes semblent bien sûrs du contraire.

Une ligne c'est déjà beaucoup, si l'option nord était choisie les communes de ce tracé auraient la chance d'en avoir deux ! Nous avons déjà le plus grand mal à supporter celle que nous avons et nous ne pouvons pas imaginer que des gens raisonnables puissent réellement envisager de la doubler !

Chantal Plantin, pour le collectif Hors ligne



DRIRE

> Quelle place pour l'État dans le débat public de la ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry ?

La question de la place de l'État dans le débat public de la ligne à 400 000 volts de Lyon à Chambéry est délicate : la loi relative à la démocratie de proximité, en transformant la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en autorité indépendante a clairement posé le principe d'une conduite des débats sous la seule autorité de cette commission avec la collaboration du maître d'ouvrage. L'État n'a donc pas à intervenir dans les débats publics.

Dans le cas d'une ligne électrique de transport, la qualité du maître d'ouvrage RTE, qui est à la fois établissement public et concessionnaire de l'État, implique néanmoins une présence minimale de ce dernier.

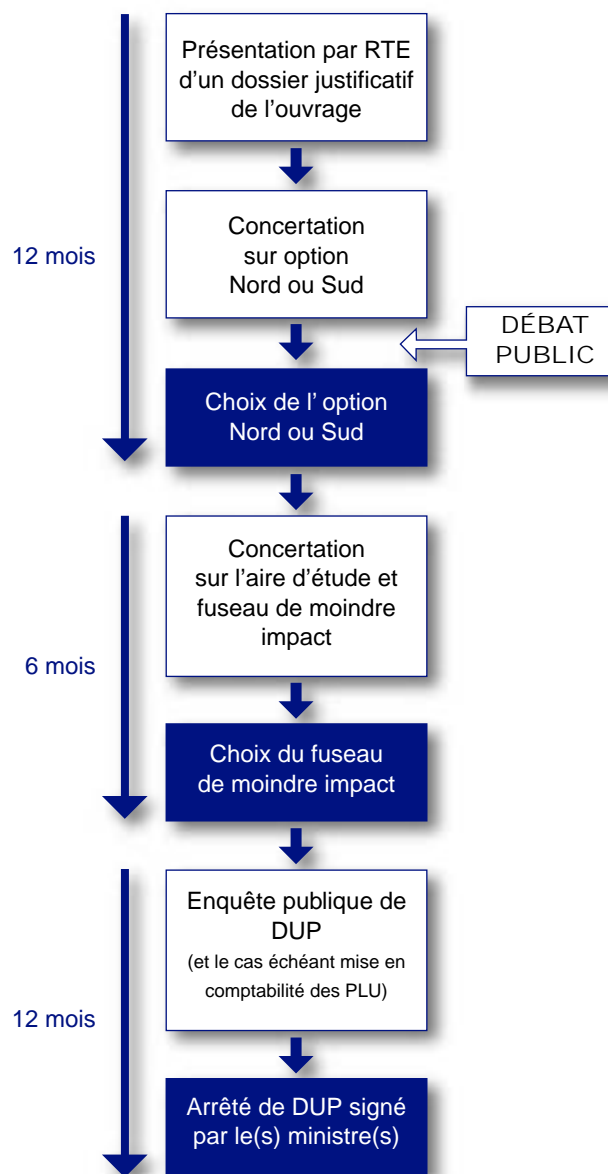
L'ensemble du processus habituel pour la mise en place d'un projet de ligne est en effet maîtrisé par le RTE maître d'ouvrage sous le contrôle strict de l'État concédant et actionnaire : l'État vérifie la justification technico-économique du projet, il décide d'engager la concertation puis l'enquête publique, de déclarer le projet d'utilité publique. À tout moment, l'État possède le pouvoir d'interrompre le processus de mise en place du projet.

Le débat public peut intervenir à tout moment dans le processus d'élaboration des projets de ligne, tant que l'enquête publique n'a pas encore été lancée. S'il est décidé, il s'impose alors à RTE maître d'ouvrage du projet et à l'État concédant. Le débat public interfère ainsi nécessairement avec la concertation mise en place par l'État en application de la circulaire "industrie" du 9 septembre 2002. Il ne peut néanmoins pas s'y substituer car il ne possède pas, à l'inverse de la concertation, de caractère décisionnel. Après le débat et au vu du compte rendu et du bilan du débat public établis la CPDP et la CNDP, il appartient au maître d'ouvrage RTE de tirer les conclusions sur le principe et les conditions de la poursuite du projet. L'État réoriente alors la concertation suivant des modalités qui tiennent compte des préconisations issues du débat.

Enfin, les services déconcentrés de l'État (en particulier la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche, et de l'Environnement, la Direction Régionale de l'Environnement, la Direction Départementale de l'Équipement ...) ont vocation à participer au débat public, au même titre que d'autres intervenants, pour apporter au public les informations utiles, touchant par exemple aux questions de politique énergétique ou environnementale.

Michel Hersemul
Responsable de la Division Énergie-Électricité
et Sous Sol de la Direction Régionale de l'Industrie
de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes (DRIRE)

Planning global de la concertation et de la procédure de DUP





ASSOCIATION LO PARVI

> Quels impacts sur les milieux naturels, la faune et la flore ?

Conformément aux statuts de notre association (connaissance et protection des milieux naturels de l'Isle Crémieu), nous avons examiné en détail **l'impact sur les milieux naturels, la faune et la flore** que pourrait engendrer chaque couloir du projet de ligne électrique 400 000 volts à deux circuits entre Lyon et Chambéry.

Il ressort de notre analyse que le **tracé Nord** (St Vulbas -Creys - Grande Ile) est, de loin, le **plus pénalisant pour l'environnement naturel**. Il traverserait notamment :

- plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique,
- plusieurs pelouses sèches abritant des espèces végétales protégées (inventaire réalisé en 1999 par l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables) et visées par la Directive européenne Habitat Faune Flore,
- une zone humide de grand intérêt faisant l'objet d'un classement en Réserve Naturelle Volontaire.

Le dossier de présentation du projet de ligne à 400 000 volts est donc inexact car il parle de "projet de réserve" alors que celle-ci à 15 mois d'existence (arrêté préfectoral du 15 novembre 2001).

La loi de décentralisation de proximité (2002-276 du 27 février 2002) a changé le statut des Réserves Naturelles Volontaires qui sont devenues des Réserves Naturelles Régionales. Cette loi précise, en outre, dans son article L.332-15, que : "Sur le territoire d'une réserve naturelle, il est fait obligation d'enfouissement des réseaux électriques ou téléphoniques ou, pour les lignes électriques d'une tension inférieure à 19 000 volts, d'utilisation de techniques de réseaux torsadés en façade d'habitation, lors de la création de lignes électriques nouvelles ou de réseaux téléphoniques nouveaux". La Réserve n'ayant pas été prise en compte dans le projet comparatif entre les deux tracés, l'impact économique et environnemental du tracé Nord a été sous-estimé. De plus, ce couloir Nord est situé sur un axe emprunté par les oiseaux migrateurs, notamment rapaces et grands échassiers, qui sont particulièrement sensibles aux lignes à haute tension...

Si à l'issue du débat il s'avérait que le projet de ligne 400 000 volts doive se réaliser, nous espérons que le couloir Sud, à notre avis beaucoup moins pénalisant pour la nature, sera retenu pour faire l'objet d'une étude d'impact environnemental précise, assortie de mesures compensatoires conséquentes et que le couloir Nord sera quant à lui définitivement abandonné.

*Pour Lo Parvi
La Présidente, Françoise Blanchet*

ASSOCIATION FRAPNA SAVOIE

> Remplacer la ligne électrique à 400 000 volts de Lyon à Chambéry

Après examen du dossier reçu, nous notons :

- que les impératifs de la production d'électricité et l'état actuel du réseau maillé rendent souhaitable le renforcement (doublement) de l'actuelle ligne Très Haute Tension Chaffard - Grande Ile ;
- que le présent projet de renforcement est déclaré comme indépendant des problèmes de connection France-Italie dont les solutions restent à trouver par les pouvoirs publics ;
- que les effets des champs électromagnétiques sur la santé des êtres vivants et notamment des humains ne sont pas encore clairement connus.

En tant qu'association de protection de la nature, nous **approuvons le principe de rester dans les couloirs existants**, la solution consistant à déposer la ligne existante à

un seul circuit entre Chaffard et Grande Ile pour la remplacer par une ligne double circuit nous semble la moins dommageable pour l'environnement, seuls les nouveaux pylônes étant plus volumineux que les précédents.

Cette solution étant la seule envisagée dans le département de la Savoie où s'exerce notre compétence.

Toutefois, **pour la partie située dans le département de l'Isère, la solution Sud nous paraît préférable** du fait qu'elle réutilise un couloir existant, alors que la solution Nord aurait pour désavantage de doubler l'emprise au sol du couloir.

Par ailleurs nous insistons sur le respect de l'environnement à assurer lors de la phase des travaux.

André Poux